



Ordonnance médicale pour un séjour en clinique

Réhabilitation du système musculo-squelettique
et de l'appareil locomoteur

Date d'entrée prévue:

Réhabilitation gériatrique

Durée prévue du séjour:

Séjour de cure (uniquement via LaMal)

14 jours

Autres:

21 jours

Patient			
Nom	Prénom	Date d. n.	
Adresse	NPA/Lieu		
N° SS	Tél.	Langue d. c.	DE FR

Garant	Nom	N° de membre	Couverture
Ass. de base			Accident Maladie
Ass. comp.			g. CH 2 ^e cl. 1 ^{re} cl.

Motif de l'hospitalisation/diagnostic principal	Date de l'opération:
Diagnostics secondaires:	
Déficit fonctionnel:	Objectif du traitement:

Degré de handicap

Autonome

À besoin de prestations d'assistance minimes pour:

À besoin de prestations d'assistance intenses pour:

se lever / s'habiller

aller aux toilettes / l'hygiène corporelle

soigner les plaies

Mobilité

Alité

Patient en fauteuil roulant

Marche avec une canne / un déambulateur

Pas de dispositif auxiliaire

Indication sociale supplémentaire

Vit seul / loin de tous soins médicaux ambulatoires

Logement avec obstacles architecturaux

Le contexte familial compromet les chances de guérison

Le séjour en clinique peut abréger l'hospitalisation pour soins aigus

Je considère qu'un traitement ambulatoire n'est pas envisageable



Cette page a uniquement un caractère informatif pour nos médecins traitants/assignants et ne doit pas être envoyée en cas d'ordonnance médicale.

Réhabilitation

Nous disposons du mandat de prestations du canton de Berne pour la réhabilitation du système musculo-squelettique et la réhabilitation gériatrique. Nous avons conclu pour ce faire des contrats avec des assurances-maladie et accidents qui couvrent les coûts selon la classe choisie par les assurés, s'il est prouvé qu'une hospitalisation est nécessaire et si l'assurance a donné son accord.

Si l'assureur refuse une réhabilitation, nous avons à nouveau besoin d'une ordonnance médicale remplie, dans laquelle vous, en tant qu'assignant, redéfinissez le type de séjour souhaité. Des données médicales peuvent être ajoutées si vous le souhaitez.

Cure de convalescence selon LaMal

Si vous avez besoin de vous reposer, l'ordonnance médicale donne droit à un séjour exonéré de la TVA et à une éventuelle contribution à la cure selon les CG d'une éventuelle assurance complémentaire.

Cure de convalescence selon la loi sur l'assurance-accidents

Il n'existe pas actuellement de contrats entre les assurances selon la loi sur l'assurance-accidents et la clinique Schönenberg. Pour cette raison, nous ne pouvons pas proposer de tels séjours chez nous.